

Département d'Ille et Vilaine Mairie de St SENOUX 35580	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SENOUX
<b>MEMBRES</b> En exercice : 13 Présents: 13 Votants : 13 <b>DATES</b> Convoc.: 27/04/2010 Affich. : 27/04/2010	<b>Séance du 03 mai 2010</b> L'an deux mil dix, le trois mai, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAVAUD Bernard, Maire. <b>Présents:</b> Mmes GALIPOT, GESNYS, MEREL, ZAID MM. GAVAUD Bernard, Maire, CAPITAINE, CORMIER, COUTO, LANDAIS PAVOINE, PROVOST, RIMASSON, THEZE. Nadia ZAID a été élue secrétaire de séance.

### **31-10 Ecole Publique : demande de prolongation classe mobile n°2 auprès du Conseil Général d'Ille et Vilaine**

Monsieur le Maire a transmis au Conseil Général d'Ille et Vilaine une demande de renouvellement de location pour une année de la classe mobile n°2 située à l'Ecole Publique « Les Korrigans » (mise à disposition pour 3 années depuis septembre 2007).

Pour l'instruction du dossier, il est demandé une délibération du Conseil Municipal sollicitant la prolongation de la mise à disposition et justifiant la demande.

Les travaux du Pôle Enfance ont débuté fin 2009. Il est prévu que les bâtiments soient ouverts pour la rentrée scolaire 2011.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le Conseil Général d'Ille et Vilaine pour une prolongation de la mise à disposition de la classe mobile n°2 pour l'école publique « Les Korrigans ».

En effet, les travaux du Pôle Enfance ayant débuté fin 2009, il est prévu que les bâtiments soient ouverts pour la rentrée scolaire 2011.

### **32-10 Restaurant Scolaire : Validation devis lave vaisselle**

Une consultation a été effectuée pour l'achat d'un lave vaisselle pour le restaurant scolaire. Une réunion en présence d'une partie de la commission Affaires Scolaires et le Président de l'association cantine scolaire s'est déroulée le 07 avril 2010.

Différentes propositions ont été étudiées. (offres de SBCP de la Chapelle des Fougeretz, de Hobart de Cesson Sévigné, de JD Euroconfort de Cesson Sévigné, de HMI Thirode de Vézin le Cocquet).

Vu les prestations, l'offre de la société SBCP a reçu un avis favorable. Des éléments complémentaires ont été demandés aux différents fournisseurs afin de pouvoir valider définitivement l'offre.

Les propositions sont les suivantes :

Fournisseurs	Total HT	TVA	TTC	Option : adoucisseur intégré
<b>Hobart</b>	5 054.10 €	990.60 €	6 044.70 €	
<b>JD Euroconfort</b>	5 819.00 €	1 140.52 €	6 959.52 €	
<b>SBCP</b>	4 786.00 €	938.05 €	5 722.05 €	216.00€HT
<b>HMI THIRODE</b>	4 916.71 €	963.68 €	5 880.39 €	454.00€HT

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis de SBCP pour un montant de 4 786.00€HT (5 722.05€TTC) et si nécessaire l'adoucisseur intégré pour un montant de 216.00€HT.

### **33-10 Enquête Publique : Modification du PLU : nomination d'un commissaire enquêteur**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à saisir le Tribunal Administratif de Rennes pour la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur la modification du PLU.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à saisir le Tribunal Administratif de Rennes pour la nomination d'un commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur la modification du PLU.

### **34-10 Tribunal Administratif de Rennes : contentieux COMMUNE/BOURQUIN**

Suite au recours de M et Mme BOURQUIN Denis auprès du Tribunal Administratif de Rennes pour l'annulation du permis de construire délivré à Mme GALLAIS Marie-Joseph pour une extension de maison d'habitation située à la Bauduinais, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à représenter la commune dans cette affaire.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune dans cette affaire.

### **35-10 Indemnités pour le gardiennage des églises communales 2010**

Une indemnité de gardiennage des églises communales est versée tous les ans à la paroisse de Guichen. Une circulaire du 12 février 2010 du ministère de l'intérieur, de l'outre mer et des collectivités territoriales a revalorisé de 0.79% le montant de cette indemnité. En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est de 118.96€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochés. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à verser cette somme à la paroisse de Guichen.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 118.96€ à la paroisse de Guichen.

\*\*\*\*\*

### **Restaurant Scolaire : Temps du midi**

Suite aux différents problèmes rencontrés sur le temps du midi, plusieurs réunions se sont déroulées notamment celles du mardi 02 mars et du jeudi 08 avril 2010 avec les élus Affaires Scolaires, les directrices d'écoles, les représentants des parents des deux écoles, le Président de l'association Cantine Scolaire, le personnel communal et cantine scolaire.

La possibilité de prolonger le temps du midi d'une ½ heure est envisagée.

Ce temps supplémentaire impliquerait une modification des horaires scolaires.

Actuellement la commune bénéficie d'un transport scolaire du Conseil Général le matin et le soir.

Une modification des horaires scolaires (fin des cours 16H15 au lieu de 16H00) ne permettrait plus au Conseil Général d'assurer le transport du soir. La commune pourrait donc prendre en charge ce trajet mais cela entraînerait un coût financier important.

D'autant plus que sur le nombre d'enfants inscrits à l'école publique et à l'école privée, environ 15% ont une carte de transport et 5% d'entre eux utilisent le car par jour scolaire.

Vu l'impact financier important pour la commune par rapport aux utilisateurs, le Conseil Municipal est défavorable pour une prise en charge du transport scolaire en cas de modification des horaires scolaires.

Cette extension du temps du midi permettrait également d'étudier la possibilité de mettre en place des animations avec l'aide de l'animatrice recrutée par Léo Lagrange pour la mise en place du local jeune.